

# Altviller

N° 17

Juin 2001

## E d i t o

Par 301 voix de moyenne par candidat, soit 89,07% des suffrages exprimés, vous avez approuvé massivement notre action antérieure et vous avez confié au conseil municipal que je préside la gestion de votre commune pour les six ans à venir. Nous vous en remercions bien sincèrement et nous essaierons de nous montrer digne de votre confiance. Comme par le passé, nous oeuvrerons pour le bien-être de notre village dans l'intérêt de tous. Continuer à faire d'Altviller un village où il fait bon vivre sera notre premier souci. Garder à Altviller une "âme villageoise", tout en restant proche de la ville, sans ignorer les communes voisines sera notre ligne de conduite.

" Sans rancune contre personne, avec constance dans ce qui est juste, luttons pour achever l'œuvre dans laquelle nous sommes engagés... " (Abraham Lincoln.)

A l'approche de la période de vacances et de congés, je vous souhaite, à toutes et tous, une franche détente et une pleine récupération après une année de labeur. A vous écoliers, collégiens, lycéens et étudiants, je souhaite de bonnes vacances et tout particulièrement pour ceux en attente de résultats d'examens, je croise les doigts. A vous qui ne profitez pas encore de la reprise économique, je fais le vœu que la rentrée soit pour vous également une rentrée.



## Au travail



Le nouveau conseil municipal est en place depuis le 11 mars dernier (voir en page 2)

### Sommaire

Edito.....	p 1
Le nouveau conseil.....	p 1
Informations Communales.....	p 2
Etre pompier à Altviller.....	p 9
ASSE.....	p 10
Société des Ouvriers Mineurs.....	p 11
Infos pratiques.....	p 12

# Informations communales

## Elections municipales du 11 mars 2001

Inscrits : 441

Votants : 359

Exprimés : 338

Bulletins nuls : 10

Enveloppes vides : 11

Majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus une) :  $169 + 1 = 170$

- André CLAMME	:	323 voix
- Jean-Jacques BALLEVRE	:	323 voix
- Eliane LAVANNIER	:	317 voix
- Gérard SENSER	:	316 voix
- Germaine BISCHOFF	:	314 voix
- Claude DERU	:	313 voix
- Anne-Louise PICQ	:	304 voix
- Gérard ANDRE	:	300 voix
- Jean-Pierre MATZ	:	299 voix
- Sébastien ALBERT	:	298 voix
- François HARDY	:	293 voix
- Adolphe BOUSSER	:	292 voix
- Jean-Luc HENRION	:	287 voix
- Norbert Gérard	:	284 voix
- Bernard GUERBER	:	253 voix

L'élection du maire et des adjoints s'est déroulée le vendredi 16 mars 2001 et les conseillers municipaux ont élu :

- **François HARDY** comme maire par 14 voix et un bulletin blanc. Ce dernier entame son 5<sup>e</sup> mandat de maire.

- 1<sup>er</sup> adjoint : **Jean-Luc HENRION** (14 voix et un bulletin blanc)

- 2<sup>e</sup> adjoint : **Adolphe BOUSSER** (13 voix et 2 bulletins blanc)

## Mise en place des commissions

### Désignation des Conseillers Municipaux appelés à siéger au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

- SIVOM de Saint-Avold : François Hardy
- Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst : François Hardy et Bernard Guerber
- Syndicat d'assainissement des trois

vallées : François Hardy et Adolphe Bousser  
suppléant : Claude Déru

• Syndicat d'aménagement de la nîed :  
François Hardy et Bernard Guerber  
Suppléant : Claude Déru

• Syndicat intercommunal de la voirie :  
François Hardy et Jean-Luc Henrion

• Syndicat intercommunal d'action culturelle :  
Jean-Luc Henrion et André Clamme  
suppléant : Jean-Jacques Ballèvre

### Candidats proposés à l'Administration en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

(12 Titulaires + 12 Suppléants dans les communes de moins de 2 000 habitants)

François Hardy et Jean-Luc Henrion, André Clamme et Adolphe Bousser, Jean-Jacques Ballèvre et Norbert Gerard, Eliane Lavannier et Jean-Jacques Doucher, Gérard Senser et Denis Magra, Germaine Bischoff et Martin Spaeter, Claude Déru et Gustave Broquard, Anne-Louise Picq et Clément François, Gérard André et Joseph Picq, Jean-Pierre Matz et Jean-Marie Bischoff, Sébastien Albert et Jean-Paul Thiel (Vahl - Ebersing), Bernard Guerber et Léon Martinelle (Vahl - Ebersing)

### Désignation des Conseillers Municipaux appelés à siéger au sein des Commissions Communales

<p><b>Travaux &amp; finances</b></p> <p>François Hardy, Jean-Luc Henrion, Adolphe Bousser, André Clamme, Gérard André, Bernard Guerber, Jean-Pierre Matz, Jean-Jacques Ballèvre</p>	<p><b>Bureau d'aide sociale</b></p> <p>Germaine Bischoff, Eliane Lavannier, Gérard Senser, Claude Déru</p>	<p><b>Information &amp; communication</b></p> <p>Jean-Luc Henrion, Sébastien Albert, Jean-Jacques Ballèvre, Jean-Pierre Matz</p>
<p><b>Chasse &amp; pêche</b></p> <p>Eliane Lavannier, Bernard Guerber, Gérard Senser</p>	<p><b>Cadastre &amp; foncier</b></p> <p>Anne Louise Picq, Jean-Jacques Balleve, Claude Déru</p>	<p><b>Affaires scolaires</b></p> <p>Jean-Luc Henrion et Eliane Lavannier</p>
<p><b>Délégués à l'ASCA</b></p> <p>André Clamme, François Hardy</p>	<p><b>Jeunesse &amp; sports</b></p> <p>André Clamme, Gérard Senser</p>	<p><b>Déléguée au C.A.T "Le village"</b></p> <p>Germaine Bischoff</p>

# Altviller

## Budget 2001

Dépenses		Dont :
Achats et variations de stocks	198.000 F	Electricité et combustibles : 112.000 F Fournitures administratives : 11.000 F Fournitures scolaires : 20.000 F Sel de déneigement : 15.000 F
Services extérieurs	293.000 F	Entretien (bâtiments, voirie, terrains) : 125.000 F Bois et forêts : 95.000 F Primes d'assurances : 27.000 F
Autres services extérieurs	92.000 F	Déchetterie de Valmont : 20.000 F Fêtes et cérémonies : 25.000 F Frais d'affranchiss. et de télécomm. : 12.500 F Frais de gardiennage des forêts : 15.000 F
Impôts taxes et versements	7.200 F	Taxes foncières : 6.000 F
Charges de personnel	409.600 F	Salaires : 280.000 F Charges : 129.600 F
Dépenses imprévues	10.000 F	
Virement pour investissements	308.414 F	
Autres charges de gestion	470.000 F	Ordures ménagères : 154.000F* Service Départemental d'Incendie : 45.000 F Indemnités : 130.000 F Participation intercommunale : 96.000 F
Charges financières	162.500 F	Intérêts des emprunts : 160.000 F
Financement des reports 2000	32.042 F	
<b>Total</b>	<b>1.982.756 F</b>	
RECETTES		Dont :
Excédent antérieur	361.753 F	
Produits des services	289.692 F	Coupes de bois : 120.000 F Redevance Ordures ménagères : 158.007 F* Location de terrains : 7.500 F
Impôts et taxes	633.737 F	Contributions directes : 526.345 F Taxe sur les pylônes électriques : 30.320 F Redevance des mines : 42.000 F
Dotations et subventions	600.074 F	Dotation forfaitaire : 402.166 F Dotation de solidarité rurale : 30.000 F Compensation TP. TF. TH : 119.458 F Attribution FNTP : 11.500 F Fonds national de péréquation : 21.000 F
Produits de gestion	90.000 F	Location des immeubles : 85.000 F
Produits exceptionnels	7.500 F	
<b>Total</b>	<b>1.982.756 F</b>	

## Synthèse du budget 2001 investissements

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement des emprunts	401.500 F	Excédent antérieur reporté	70.715 F
Terrain de jeux (rue de la Nied)	24.000 F	Virement de fonctionnement	308.414 F
Columbarium et travaux annexes	76.500 F	Excédent de Fonctionnement reporté	102.758 F
Plantations en forêts	60.000 F	Fonds de compensation TVA	65.300 F
Travaux bâtiments scolaires	20.000 F	Taxe locale d'équipement	30.000 F
Remplac. de bornes d'incendie	31.587 F	Subvention du Département	20.300 F
Matériel Informatique pour écoles	30.000 F	Dot. Glob. d'Equipement (reliquat 2000)	20.000 F
Dépenses imprévues	20.000 F	Subvention FFN	24.000 F
		Subventions diverses	22.100 F
<b>Total</b>	<b>663.587 F</b>		<b>663.587 F</b>

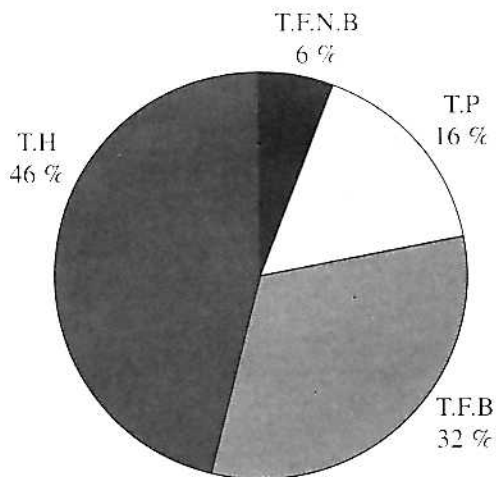
# Impôts locaux

Pour équilibrer le Budget 2001, le Conseil municipal a augmenté les taux de la Taxe d'habitation et de la taxe sur le " Foncier Bâti " de 1%.

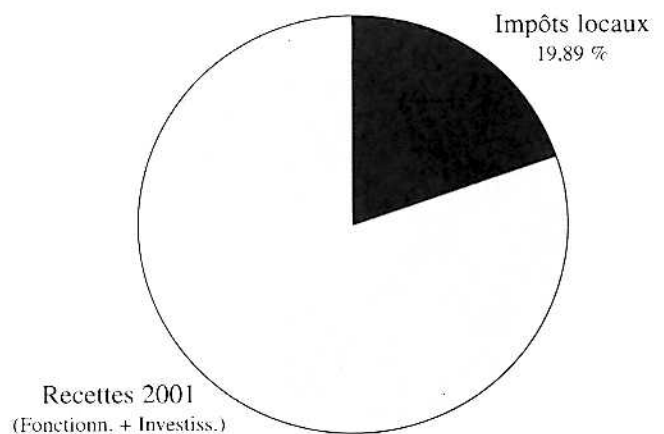
Les nouveaux taux sont donc les suivants

	Taux communal	Moyenne nationale	Moyenne départemental	Recettes
Taxe d'habitation	<b>12,83</b>	13,50	12,61	<b>242 487 F</b>
Taxe sur le Foncier bâti	<b>12,61</b>	17,23	12,58	<b>166 200 F</b>
Taxe sur le Foncier non bâti	<b>32,84</b>	40,88	43,28	<b>32 840 F</b>
Taxe professionnelle	<b>9,13</b>	14,80	n.c	<b>84 818 F</b>

### Répartition des impôts locaux



### Part des impôts locaux dans les recettes communales



## Ordures ménagères

La redevance de nos ordures ménagères n'augmentera pas en 2001, malgré la hausse prévue du tonnage collecté et l'augmentation des frais de collecte.

Suite au tri sélectif, la masse des ordures ménagères traitées en 2000 a chuté de 12,39 % par rapport à 1999., L'effet "vase communicants" fonctionne donc bien entre la collecte des déchets ménagers et la collecte sélective.

En ce qui concerne la collecte du verre, nous déposons 23,28 Kg par habitant ce qui est dans la moyenne mais ce nombre gagnerait à être augmenté.

Ces résultats sont plus qu'encourageants et nous permettent d'espérer, en poursuivant nos efforts, maîtriser l'élimination de nos déchets.



## Nettoyage de printemps

Le samedi, 24 mars 2001, une douzaine de bénévoles ont répondu à notre appel pour l'opération «Nettoyage de printemps», initié par le Ministère de l'Environnement.

Cinq équipes ont pu être constituées et les bas-côtés des chemins communaux vers la Nied, en particulier près du pont et les traversées des forêts vers Lachambre et vers Holbach, ainsi que la montée du « Koenigsberg » ont pu être débarrassés de débris les plus divers.

Un conteneur de 400 litres a été rempli.

Une opération de sensibilisation, certes, mais bien utile, et il est regrettable que quelques semaines plus tard, ce toilettage n'est plus visible et que le travail de ces bénévoles serait à refaire.



## Nos écoles

### Inscriptions pour la rentrée.

Les inscriptions pour l'école maternelle se sont déroulées vendredi 8 et samedi 9 juin.

Les inscriptions pour le cours préparatoire se feront auprès de Mademoiselle Schutz

- le samedi 16 juin de 10h à 11h30

- le lundi 18 juin de 16h30 à 17h30

Se munir du livret de famille, du carnet de santé, du certificat médical et pour les personnes n'habitant pas Altviller, des certificats de la commune d'origine et d'un certificat à retirer en mairie Altviller.

### Les dépenses en 2000 pour nos écoles.

En 2000, la commune a dépensé 255.759,90 F pour le fonctionnement de son école (3 classes).

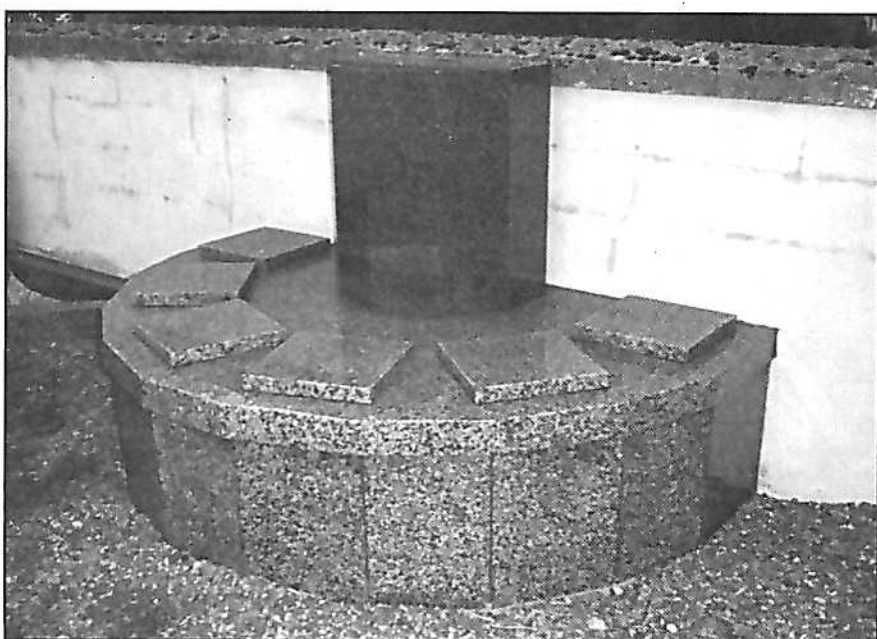
Dans la partie investissement, il faut y ajouter la construction de l'appentis pour le rangement du matériel et la réfection d'un mur intérieur dégradé par des infiltrations pour une somme de 102.738,39 F, qui après déduction de la subvention de 52.517 F et la récupération de la T.V.A. de 16.838 F laisse 33.383,39 F à charge de la commune.

Indirectement, la reconstruction de l'abribus et la construction de sa nouvelle route d'accès peuvent être assimilés à des investissements liés aux activités scolaires.

## Le columbarium

Un columbarium édifié au cimetière communal est destiné à recevoir les urnes contenant les cendres des personnes décédées incinérées. Ce columbarium évolutif compte, dans son état actuel, six cases. Chaque case peut recevoir jusqu'à quatre urnes cinéraires

Le tarif de la concession pour 30 ans est fixé à 3.000 francs (457,35 Euros) par délibération du



Conseil municipal du 11 mai 2001. Le règlement complet est disponible en mairie.

En complément, un "Jardin du souvenir" a été créé. Les cendres des personnes décédées et incinérées peuvent y être dispersées par les familles, sans autorisation et sans frais. Aucun objet de souvenir ne peut être déposé, aucune inscription ne peut y être apposée.

## A propos de notre forêt

### Historique et généralités

Depuis une époque remontant au moins à 1836, la forêt d'Altviller a été exploitée annuellement en coupes. Sa typologie générale était en taillis sous futaie (arbres de petites dimensions). La conversion du taillis sous futaie en futaie (arbres de grandes hauteurs) a été décidée par monsieur le Conservateur des Eaux et Forêts en 1950 et a entraîné un vieillissement de la forêt.

Durant le dernier conflit mondial cette forêt a subi de nombreuses atteintes. Déboisements totaux ou partiels de certaines parcelles (1,3,10,11,12) et présence de peuplements très mitraillés (1,2,3).

Dans ces dernières parcelles des coupes de régénération naturelle ont été effectuées régulièrement et permis l'installation de semis naturels.

Les parcelles 1c0 et 8c0 ont été coupées à blanc en 1973 et 1975 et ont été enrésinées. Malheureusement, la tempête de Décembre 1999 a fait de gros dégâts en zone 8 ce qui nécessitera un reboisement important.

La forêt communale d'Altviller couvre une superficie totale de 70 hectares et 93 ares soit environ 15% de la superficie de la commune. Divisée en 16 parcelles (voir croquis), cette forêt fait actuellement l'objet d'un premier aménagement d'une durée de 15 ans. commencé en 1993 il doit s'achever en 2007.

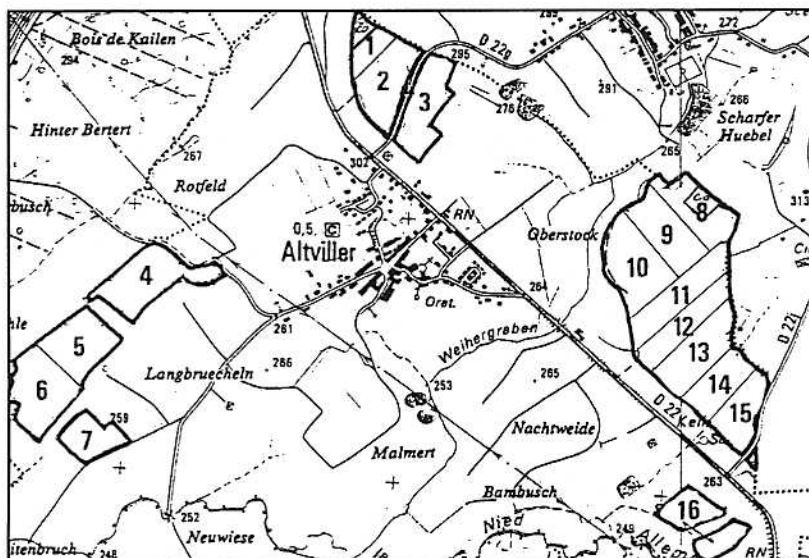
La forêt produit essentiellement du bois d'oeuvre feuillu et du bois de feu. Les principales essences en % de la surface étaient en 1993.

Chênes 46%, Hêtres 39%, Charmes 12,6%, Frênes 0,4%, Epicéas 2%.

### Plan de gestion pour une durée de 15 ans

Un net déséquilibre des classes d'âge existe marqué par un vieillissement de la forêt et une faible surface en peuplement jeunes et d'âge moyen. Pour y remédier une régularisation des peuplements mélangés est en cours depuis 1993 en parcelle 2, 3, 13, 14. La régénération de la parcelle 7 est à ce jour pratiquement terminée. La régénération totale prévue durant la période de référence sera environ de 15 hectares. Pour l'année 2001 la régénération portera essentiellement sur les parcelles 8 et 9 (dégâts de la tempête et coupe actuelle en cours).

Dès l'automne 2001, 8000 plants de hêtres doivent prendre place dans ces 2 parcelles, l'objectif à terme étant une production de bois d'oeuvre feuillu de qualité avec une présence de chênes de 50%, hêtres 35% et frênes 15%.



## LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

### Etre pompier à Altviller

#### Nomination mutation

Suite à un courrier en date du 19 décembre 2000 le sapeur Olivier Bour à été promu au grade de caporal à compter du 1er janvier de l'année 2001, à la même date il est muté au centre de secours de Saint-Avold.

#### Cross départemental

Comme l'an passé, le cross départemental s'est déroulé dans la commune de CONTZ-LES-BAINS. Le caporal Antoine Mota s'est classé 22e sur 53 avec un temps de 49mn57s et une moyenne de 12,17 km/h, pour une distance de 11km. Il a également participé à la foulée internationale de PARIS le 28 janvier 2001 organisée par les sapeurs-pompiers de Paris avec un temps de 1h26mn29s pour une distance de 18km.

#### Qui veut devenir pompier ?

Toute personne majeure (au 1er janvier 2002), titulaire d'un diplôme de natation de 50 mètres et de l'attestation de soins au premier secours (A.F.P.S.) peut prendre contact avec le chef de corps, le Lt Pierre Bour avant le 1er octobre 2001.

#### Mieux vaut prévenir que guérir !

Soleil, chaleur, guêpes, barbecue,... Prudence ! l'accident est vite arrivé, surtout avec les enfants.

En renouvelant ces conseils de prudence, les pompiers vous souhaitent de bonnes vacances.



## ASSE, les écoles de Altviller et Lachambre

### Prévention routière

Les gendarmes sont venus à l'école de Lachambre le 31 mars pour initier les enfants du CE1 au CM2 au code de la route. Tous ont obtenu leur Certificat de Capacité de la Prévention Routière, prouvant ainsi qu'ils ont satisfait aux épreuves théoriques et pratiques (à bicyclette) de circulation. Spectacles - Sorties.

Le 22 février, tous les enfants du primaire ont assisté à un spectacle de chansons au CAC de Saint-Avold " Léon et les idées fixes ".

Le 19 mars, tous les enfants du regroupement ont pu apprécier les prestations d'un marionnettiste lors de sa représentation intitulée " Si Petit Jean m'était conté " Tous ont été séduits par les marionnettes à fils. Les plus grands avaient auparavant travaillé précisément sur les fables de Jean de La Fontaine.

Le 15 mars, les moyens-grands de la maternelle ont été accueillis par les établissements Vilmorin pour des semis, des plantations et d'autres ateliers . Une sortie jardinage bien appréciée. Les enfants ont aussi participé à un concours d'épouvantails. Les plus beaux ont été récompensés.

Le 7 mai, les classes de C.P., C.E. et C.M. se sont rendus à Neuwiller-lès-Saverne. Au programme de cette journée, découverte de la nature et du patrimoine.

Le 16 mai, la classe de C.M.2 est allée visiter Paris et ses monuments les plus célèbres.

Le 7 juin, les correspondants allemands d'Hostenbach ont passé leur journée à Lachambre.

### U.S.E.P.

Plusieurs rencontres ont été programmées pendant cette année scolaire.

- Joueur-but, le 17 mai à Lachambre pour les C.M., à Vahl-Ebersing pour les C.E.2.
- Athlétisme, le 19 juin à Lachambre pour l'école élémentaire et le 10 mai à Leyviller pour l'école maternelle.
- Danse au mois de décembre pour les classes maternelles à Lixing-lès-St-Avold
- Jeux de balles pour les C.P. - C.E.1 à Lixing-lès-St-Avold le lundi 12 ou 26 juin.
- Orientation à Leyviller le 19 juin, pour les maternelles.

### Fête de fin d'année

Elle aura lieu le dimanche 24 juin à Lachambre, dans la cour et aux abords de l'école.

Au programme :

- Chants et danses présentés par les enfants.
- Stands de jeux.
- Tombola.
- Bourse aux jouets.
- Café, gâteaux.
- Restauration : saucisses, côtelettes, salade de pommes de terre, pizzas,...

Nous acceptons volontiers des dons ( jeux, livres, cassettes,...) pour la tombola et pour la bourse aux jouets. Vous pouvez les déposer à l'école les jours de classe.

# Altviller

## 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Société des Ouvriers et Mineurs

La Société de Secours des Ouvriers et Mineurs d'Altviller, créée le 16 décembre 1951, fête en 2001 son 50ème anniversaire.

Elle commémorera cet événement le 17 juin prochain. Une messe à la mémoire de tous les défunts de la Société sera célébrée à 10 heures 30, en l'église d'Altviller. A l'issue de cette célébration un dépôt de gerbe aura lieu au monument aux Morts.

Vous êtes toutes et tous cordialement invités à participer à cette manifestation.

### **SOUVENIRS...SOUVENIRS...SOUVENIRS...**

La Société des Ouvriers et Mineurs est dotée depuis 1955 d'un drapeau, présent à toutes les manifestations. Sa bénédiction a eu lieu le 5 juin 1955. Nous avons retrouvé une photo prise ce jour là. Certains se reconnaîtront, d'autres y retrouveront un parent ou un ami.



# Infos pratiques . . .

## Les permanences en Mairie (Tél et Fax : 03 87 92 06 54)

Lundi et vendredi : 14 h 00 à 16 h 00

Lundi et mercredi : 19 h 00 à 20 h 00

## Heures d'ouverture des services du Cadastre à Forbach

Du lundi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et le mardi de 14 h 00 à 17 h 00 sur rendez-vous

## Sous-Préfecture de Forbach

Cartes grises : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 15 h 30, fermé le dernier jour ouvrable du mois.

Autres services : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 16 h 45.

## Quelques permanences à la Mairie de Saint-Avold

Sécurité sociale

Le mardi et le vendredi de 8 h 00 à 11 h 30

Caisse d'allocation Familiale

Le mercredi de 9 h 00 à 11 h 30

Conciliateur Mr Gaston Loeffler

1er et 3ème lundi du mois de 9 h 00 à 12 h 00

Assistance sociale

Le vendredi de 9 h 00 à 11 h 00

## Service des Impôts

Impôts sur le revenu : 20 rue du Lac à St-Avold : Mardi et vendredi de 9h à 12h.

Impôts locaux : 1 rue Félix Barth à Forbach : Mardi de 14h à 17h, vendredi de 8h à 12h.

## Quelques n° de téléphone utiles et urgents

Service médical d'urgence : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 03 87 92 10 17

Syndicat des eaux : 03 87 92 69 73, en cas d'urgence contacter le maire ou les adjoints.

E.D.F : Service dépannage 24/24 : 08 10 33 30 57

Presbytère : 2, rue Vahl à Laning, Abbé Jean-Luc Onoriani.

Tél. et fax. : 03.87.90.98.41 ou portable 06.12.17.23.48

## Ordures ménagères

Ramassage hebdomadaire :

Déchets courants : Le mercredi (poubelles hermétiques) reporté si férié

Déchets recyclables : Le vendredi (sacs plastiques transparents) annulé si férié

Ramassage des objets encombrants : Le deuxième mercredi du mois reporté si férié

Déchetterie intercommunale de Valmont : Demander le badge d'accès en mairie

Heures d'ouverture : Lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14h à 17h

Mardi et jeudi de 14 h à 17 h

Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

"Altwiller" est un bulletin municipal gratuit édité par la mairie à 200 exemplaires

Directeur de rédaction : François Hardy,

Rédaction et mise en page : Jean-Luc Henrion, Jean-Pierre Matz, Jean-Jacques Ballèvre et Sébastien Albert

Les articles déposés par les associations n'engagent qu'elles.